

Conseil Municipal du 30 Janvier 2023

PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers	En exercice Présents Votants	14 12 13	L'An Deux Mille Vingt Trois, et le Trente Janvier à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leur séance sous la présidence de M. CASTET Éric, Maire.
Date de convocation	Le 23 Janvier 2023		
Date d'affichage	Le 23 Janvier 2023		

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ABMESELEME Céline, Mme BARDET Sylvie, M. CASSAIGNE Patrick, M. CASTET Éric, M. CASTET Pascal, M. CAZALA Serge, M. CHAVES Ludovic, Mme DOMINGOS Nathalie, Mme FRESSE-CHAUVEAU Valérie, Mme JACQUET Nadine, Mme JOANCHICOY DIT ARNAUDE Sandrine, M. SANCHEZ Antoine.

ÉTAIT ABSENT/EXCUSÉ : M. JUST Xavier.

ÉTAIT ABSENT/REPRÉSENTÉ : M. SARRAILH Mathieu (procuration donnée à M. CAZALA Serge).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme JOANCHICOY DIT ARNAUDE Sandrine.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Tarifs des locations des salles communales : révision des tarifs de chauffage ;
- Vente au Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées des parcelles d'implantation de la station d'épuration d'UZEIN ;
- Gratification des stagiaires BAFA en accueil de loisirs pour mineurs ;
- Contrats d'Engagement Éducatifs (CEE) pour l'ALSH communal : révision de la grille de rémunération ;
- Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques : Affaire n° 22GEPP210 : entretien de l'éclairage public ;
- Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques : servitude de passage d'ouvrage électrique concernant les parcelles AL38, AL72 et AL705 ;
- Demande de subvention exceptionnelle : Association Arts Muse et Vous.

Le Président de séance propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

→ Suppression de 1 point :

- Vente au Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées des parcelles d'implantation de la station d'épuration d'UZEIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 12 Décembre 2022.

1. Délibération n° 202301300001 : Révision des tarifs des locations des salles communales :

Par délibération du 12 Décembre 2022, le Conseil Municipal avait décidé de réviser les tarifs des locations des salles communales, et plus spécifiquement des tarifs de chauffage.

Au vu des difficultés d'application des tarifs à la journée du chauffage pour les associations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer un tarif horaire.

Aussi, les tarifs seraient, à compter de la publication de ladite délibération :

- **Salle Polyvalente :**
 - Pour les associations occupant la salle à titre gratuit : 20 €/heure de chauffage ;
 - Pour toute location payante de la Salle Polyvalente (que ce soit particulier ou entreprise de la commune, association ou CE extérieure, entreprise extérieure) : supplément chauffage à 100 €/jour de chauffage ;
- **Maison pour Tous :**
 - Pour les associations occupant la salle à titre gratuit : 3 €/heure de chauffage ;
 - Pour toute location payante de la Maison pour Tous (que ce soit particulier ou entreprise de la commune, association ou CE extérieure, entreprise extérieure) : supplément chauffage à 30 €/jour de chauffage.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), APPROUVE les tarifs de chauffage des salles communales tels que proposés ci-dessus, qui seront effectifs à compter de la publication de la présente délibération,

PRÉCISE que lesdits tarifs seront soumis à révision selon les nécessités budgétaires et énergétiques.

2. Délibération n° 202301300002 : Gratification des stagiaires BAFA en accueil collectif de mineurs :

Par délibération du 26 Septembre 2022, le Conseil Municipal avait autorisé le recours aux stagiaires BAFA en accueil collectif de mineurs. Afin de pallier à d'importantes difficultés de recrutement de stagiaires, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'instaurer une gratification pour l'accueil desdits stagiaires, soit :

- Gratification pour la totalité du stage effectuée sur Uzein (14 jours),
- Gratification versée uniquement en fin de stage,
- Gratification versée sous réserve de réussite du stage (soit avis favorable émis par le tuteur),

- Montant de la gratification : 200 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la gratification des stagiaires BAFA en accueil collectif de mineurs aux conditions précitées,
PRÉCISE que les crédits seront prévus au Budget.

3. Délibération n° 202301300003 : Contrats d'Engagements Éducatif (CEE) pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement : révision de la grille de rémunération :

Par délibération du 16 Mai 2022, la grille de rémunération des CEE avait été instaurée.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser ladite grille de rémunération, qui serait ainsi à compter de la publication de la délibération :

		Salaire Fixe	Formation /Diplôme			Expérience en Animation / Restauration			Responsabilité / Poste occupé		
			Aucun	Stagiaire	Titulaire	Aucune	6 mois	12 mois	Renfort	Référent	Direction
Temps de travail journalier	4 heures	18,40 €	0,00 €	5,00 €	10,00 €	0,00 €	5,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €	20,00 €
	5 heures	23,00 €	0,00 €	5,00 €	10,00 €	0,00 €	5,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €	20,00 €
	8 heures	36,00 €	0,00 €	5,00 €	10,00 €	0,00 €	5,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €	20,00 €
	10 heures	45,00 €	0,00 €	5,00 €	10,00 €	0,00 €	5,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €	20,00 €

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la révision de la grille de rémunération des Contrats d'Engagement Éducatif telle qu'indiquée ci-dessus,
PRÉCISE que les crédits seront prévus au Budget.

4. Délibération n° 202301300004 : ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC – GROS ENTRETIEN - - Programme « Gros Entretien Éclairage Public (Communes) 2022 - APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 22GEEP210 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Pose de 3 AS4 suite à demande coupure nocturne du 07/12/2022 – Pose de 3 AS4 suite à demande coupure nocturne du 07/12/2022.

Monsieur le Président du Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN GEEP.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme "Entretien Eclairage Public – Gros entretien - Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2022", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	2 096.62 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	174.72 €
- frais de gestion du SDEPA	87.36 €
TOTAL	2 358.70 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	1 345.33 €
- F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64)	372.59 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	553.42 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	87.36 €
TOTAL	2 358.70 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

5. Délibération n° 202301300005 : Passage d'ouvrage électrique : servitude de passage à titre gratuit avec le Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques :

Dans le cadre des travaux réalisés par le Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, une ligne de distribution électrique a été enfouie dans le tréfonds des parcelles AL38, AL72 et AL705 (domaine privé de la Commune).

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE que les parcelles cadastrées AL38, AL72 et AL705 soient grevées d'une servitude à titre gratuit, pour le passage de l'ouvrage souterrain précité ;

PRÉCISE que cette servitude sera formalisée par la signature d'un acte en la forme administrative à intervenir entre la Commune et le Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

6. Délibération n° 202301300006 : Demande de subvention de l'Association Arts Muse & Vous : « Festi'Muse » des 27 et 28 Mai 2023 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, dans le cadre du festival « Festi'Muse » organisé par l'association Arts Muse & Vous les 27 et 28 Mai 2023 à Caubios-loos, une demande de subvention pour financer ce nouveau projet.

En raison de l'intérêt de ce festival qui réunit de jeunes artistes, M. le Maire propose d'attribuer une subvention de 150 € à l'association Arts Muse & Vous pour le festival « Festi'Muse ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions),

DECIDE d'attribuer une subvention de 150 € à l'association Arts Muse & Vous dans le cadre de l'organisation du festival « Festi'Muse » des 27 et 28 Mai 2023 à Caubios-Loos,

PRECISE que cette somme sera inscrite au budget de l'exercice 2023.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 202301300001 à 202301300006.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

<u>Signature du Maire :</u> M. Éric CASTET 	<u>Signature du secrétaire de séance :</u> Mme JOANCHICOY DIT ARNAUDE Sandrine. 
--	--

